

## **Canada : une société pharmaceutique contrainte de baisser le prix d'un médicament vital jugé excessif**

Abderrahim DERRAJI - 2022-10-09 08:19:00 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

L'Agence fédérale chargée de régler les prix des médicaments brevetés vendus au Canada estime que le prix du médicament Procysbi® commercialisé par la compagnie irlandaise Horizon Pharma était et demeure excessif. Elle contraint cette société à revoir le prix de ce médicament à la baisse. Ce traitement est indiqué dans la cystinose néphropathique, une maladie génétique rare chez les enfants qui peut, si elle n'est pas soignée, détruire les reins.

Le Procysbi® est à base de bitartrate de cystéamine. Il n'est pas le seul à commercialiser un produit à base de ce principe actif, une autre spécialité est commercialisée au Canada sous la désignation Cystagon®. Procysbi® a toutefois un revêtement spécial qui permet de retarder son absorption ce qui lui confère un effet retard et permet de réduire le nombre de prises quotidiennes. Ce qui est étonnant est que le prix d'une cure annuelle, qui n'était que de 10.000 dollars avec le Cystagon®, est passé à 300.000 dollars si on utilise le Procysbi®, soit une augmentation de 3.000%. Dans sa décision, le Conseil du prix des médicaments brevetés (CEPMB) a signifié à Horizon Pharma qu'elle devait facturer un prix inférieur, mais le montant n'est pas précisé. Il ne reste plus à cette société pharmaceutique qu'à proposer un nouveau prix aux provinces et aux territoires. Celles-ci décideront d'inclure ou non le Procysbi® dans leurs régimes d'assurance médicaments. Une telle décision du CEPMB est rare. Depuis 1993, il n'y a eu que 10 audiences concernant des prix excessifs.